

**NORME PROFESSIONNELLE
OPÉRATRICE OU OPÉRATEUR
EN NETTOYAGE INDUSTRIEL**

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
le 30 juillet 2003.**

Cette norme professionnelle a été réalisée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec.



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Responsable du projet	Robert Ouellet Directeur général Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement
Coordination	Éric Charbonneau Chargé de projet
Recherche et rédaction	Gilbert Rousseau Consultant Société Éduconseil inc.
Collaboration	Brigitte Pilon Conseillère Direction du développement des compétences en milieu de travail Emploi-Québec

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
EXPOSÉ DE LA SITUATION.....	2
ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	2
MÉTHODOLOGIE	2
VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES	3
DÉMONSTRATION DU CONSENSUS SECTORIEL	3
PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	4
DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER	4
<i>L'environnement physique et l'organisation du travail</i>	
<i>L'environnement physique de travail</i>	
<i>L'environnement organisationnel</i>	
<i>Les ressources utilisées</i>	
<i>Les ressources communes aux deux situations de travail</i>	
<i>Les ressources particulières au nettoyage à l'aide d'un camion aspirant</i>	
<i>Les ressources particulières au nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression</i>	
<i>Les matières dangereuses résiduelles sur les surfaces nettoyées</i>	
<i>Les exigences particulières liées à l'exercice du métier</i>	
LISTE DES COMPÉTENCES.....	11
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES.....	13
Annexe 1 Profil de compétences lié à la situation de nettoyage industriel à l'aide d'un camion aspirant.....	37
Annexe 2 Profil de compétences lié à la situation de nettoyage industriel à l'aide d'un jet d'eau sous pression.....	83
Annexe 3 Les concepts utilisés dans la production du profil de compétences lié à l'exercice du métier.....	121

REMERCIEMENTS

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (CSMOE) tient à remercier les professionnels, experts, représentants d'entreprises, de syndicats et d'autres organismes qui ont accepté de participer à l'élaboration et à l'établissement du profil de compétences du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel en siégeant aux différents comités de travail. Le CSMOE remercie également toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation du présent profil de compétences.

Ont participé à l'élaboration de la norme :

Marie Julie Bégin (SITA Canada)

Robert Bélanger (CSST)

Pierre Chantal (Emploi-Québec)

Éric Charbonneau (CSMOE)

Michel Donais (Pompage Express MD)

Michel Dufour (SITA Canada)

Robert Dugré (CSN)

André Giguère (CSN)

Clermont Gilbert (Environnement Godin)

René Guyon (CSN – SITA Canada)

François Juneau (CSN)

Maryse Lafrenière (ASTE)

Dominique Malo (ASTE)

Robert Ouellet (CSMOE)

Brigitte Pilon (Emploi-Québec)

Gilles Proulx (Onyx)

Jacques Roy (Rovan)

Lise Tourangeau Anderson (SITA Canada)

Yves Vachon (CSN – Onyx)

EXPOSÉ DE LA SITUATION

À l'automne 1999, le **Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement** (CSMOE) mettait en place une table des partenaires regroupant les principaux intervenants du secteur des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le but de cerner les besoins relativement au développement de la main-d'œuvre de cette industrie. L'étude diagnostique sur la main-d'œuvre et les entreprises du sous-secteur des matières dangereuses résiduelles, publiée par le Comité en octobre 2001, met en évidence le besoin d'établir des références pour les personnes qui travaillent dans le domaine du nettoyage industriel. Les statistiques de la Commission de santé et de sécurité du travail révèlent que, dans ce domaine, entre 1995 et 2001, 11 personnes ont perdu la vie à la suite d'accidents de travail et que, chaque année au cours de cette même période, un travailleur sur six a été victime d'une lésion professionnelle. Conséquemment, dès 2001, la table des partenaires décidait de donner la priorité au développement et à la reconnaissance des compétences des opératrices et des opérateurs en nettoyage industriel de matières dangereuses résiduelles.

Au printemps 2002, le CSMOE bénéficiait d'une subvention du Fonds national de formation de la main-d'œuvre pour l'élaboration d'outils de développement et d'évaluation des compétences dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail. Depuis, le Comité, Emploi-Québec, les partenaires du milieu et toute l'industrie ont participé activement au projet d'élaboration de la norme professionnelle du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel.

ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

MÉTHODOLOGIE

De nombreuses réunions avec les partenaires ainsi que des rencontres en région avec les dirigeants d'entreprises et de syndicats ont été tenues afin de s'assurer que le projet d'élaboration de la norme professionnelle soit le reflet de leur réalité et de leurs besoins. En effet, le profil de compétences du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel est le résultat de travaux réalisés par un comité d'apprentissage dont les membres, outre le CSMOE et Emploi-Québec, proviennent de grandes entreprises (Onyx) SITA Québec/Canada), d'entreprises indépendantes (Écolocycle, Rovon, Environnement Godin, Pompage Express MD, etc.), de syndicats (CSN, FTQ) et d'organisations vouées à la santé et à la sécurité au travail (CSST, ASTE).

VALIDATION DU PROFIL DE COMPÉTENCES

Une fois les travaux terminés, le Comité a consulté toutes les entreprises du Québec, répertoriées dans l'étude diagnostique réalisée en 2001, se consacrant au nettoyage industriel de matières dangereuses résiduelles. Les dirigeants d'entreprises devaient entériner le profil de compétences. Ces 20 entreprises (3 grandes et 17 petites) regroupent près de 60 établissements, répartis dans 14 régions. Les 20 entreprises représentent environ 700 travailleurs touchés par cette norme professionnelle. Les différents syndicats de la CSN et de la FTQ, représentant près des deux tiers des travailleurs touchés, ont également été consultés sur le contenu du profil et sur la définition de la norme professionnelle. Enfin, les deux organisations importantes par leur mission relativement à la santé et à la sécurité au travail, soit la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST) et l'Association sectorielle transport entreposage (ASTE), ont été incluses dans l'échantillon.

DÉMONSTRATION DU CONSENSUS SECTORIEL

Des 20 dirigeants d'entreprises sollicités, 14 ont émis un avis favorable et 6 n'ont pas répondu. Les 14 entreprises ayant répondu positivement incluent les 3 grandes entreprises et 11 entreprises indépendantes. Ces 14 entreprises regroupent près de 90 % des établissements présents à travers le Québec et plus de 90 % des travailleurs touchés par cette norme. La CSN, par l'intermédiaire du président du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'environnement (SNTTE), a donné son accord à la définition de la norme professionnelle, tout comme les présidents de syndicats d'entreprises affiliées au SNTTE. La FTQ, par l'entremise de la personne la représentant, a donné son accord verbal. La CSST et l'ASTE ont également approuvé la définition proposée.

Le rapport de validation confirme le consensus sectoriel relatif à la norme professionnelle du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel.

PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER

L'exercice du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel renvoie à deux situations de travail bien distinctes dans les entreprises. La première se rapporte au nettoyage industriel à l'aide d'un camion aspirant, alors que la seconde concerne le nettoyage industriel à l'aide d'un jet d'eau sous pression. À cet égard, il y a lieu de préciser que l'exercice du métier présente une particularité : certaines personnes se spécialisent dans l'exécution des tâches rattachées à l'une ou l'autre des deux situations de travail, alors que d'autres personnes sont en mesure d'exécuter, selon les besoins du moment, les tâches rattachées à l'une ou l'autre des deux situations de travail. Par ailleurs, il faut savoir que les fonctions, les tâches et les compétences liées au nettoyage à l'aide d'un camion aspirant et celles qui sont liées au nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sont similaires à bien des égards et qu'elles se distinguent sur des aspects particuliers.

L'environnement physique et l'organisationnel du travail

L'analyse de l'environnement de travail a pour but de déterminer quelles compétences sont utiles à l'exercice du métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel, notamment sur le plan de la santé et de la sécurité au travail et en ce qui a trait aux relations entre les personnes. L'environnement de travail est ainsi décrit sous les angles de l'environnement physique de travail et de l'environnement organisationnel.

L'environnement physique de travail

Les personnes qui font du nettoyage industriel à l'aide d'un camion aspirant ou à l'aide d'un jet d'eau sous pression sont appelées à travailler dans une grande diversité de milieux de travail. Elles doivent travailler dans différents types d'environnements, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans des espaces ouverts et des espaces clos, lesquels constituent des lieux impropres à l'habitation humaine, par exemple les réservoirs, les tunnels et les tuyaux.

Les risques pour la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans ce domaine sont liés aux caractéristiques des lieux de travail. En effet, ces personnes sont appelées à travailler dans les lieux les plus diversifiés en ce qui a trait à la dimension, à la forme et au degré d'encombrement. Ainsi, les opératrices et les opérateurs en nettoyage industriel peuvent être appelés à travailler à une grande hauteur dans des échafaudages, dans de vastes espaces ou, à l'inverse, recroquevillés dans un espace exigü. En outre, selon la nature des travaux à exécuter, ces personnes travaillent en présence de produits chimiques dangereux en phase solide, liquide ou gazeuse, ou, encore, en présence de diverses matières comme des poussières ou des liquides qui représentent des risques plus ou moins importants pour leur santé et leur sécurité. Elles travaillent également dans des

lieux où la température peut être très élevée ou, à l'inverse, très basse. De plus, le travail prend toujours place dans un environnement très bruyant.

Dans ce contexte, il va sans dire qu'il s'agit d'un métier où les personnes peuvent être exposées à des risques élevés pour leur santé et leur sécurité. À cet égard, il faut voir que l'utilisation inadéquate ou le défaut d'utilisation du matériel de protection individuel approprié, des postures de travail inadéquates, un effort physique trop important de même que le non-respect des procédures de travail représentent autant de sources de risques pour la santé et la sécurité des personnes qui exercent ce métier. À titre d'exemple, le fait de ne pas procéder à un échantillonnage de l'atmosphère avant d'entrer dans un espace clos peut conduire une personne à s'asphyxier ou à s'intoxiquer sous l'effet de vapeurs toxiques, ou encore provoquer une explosion due à la présence de vapeurs inflammables. Parmi les risques associés aux lieux de travail, mentionnons également le fait que les personnes peuvent être heurtées par des objets divers ou qu'elles peuvent heurter elles-mêmes des objets. Elles risquent aussi de faire des chutes si elles travaillent à une grande hauteur ou sur des surfaces glissantes.

Par ailleurs, des risques importants pour la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans ce domaine sont liés à la présence de matières dangereuses dans l'environnement de travail. Ainsi, un contact direct avec certaines matières peut, entre autres choses, causer des lésions à la peau (brûlure, éruption cutanée, etc.) ou aux voies respiratoires. De plus, le contact prolongé avec certaines substances (inhalation, absorption par la peau, etc.) peut avoir des effets à long terme sur la santé des travailleuses et des travailleurs. En outre, l'inhalation de certaines vapeurs ou de certains gaz peut causer des troubles respiratoires immédiats ou provoquer une intoxication rapide, laquelle peut conduire à la perte de conscience et même à la mort, en l'absence d'une intervention rapide et efficace.

Plus particulièrement en ce qui concerne les personnes qui sont affectées au nettoyage à l'aide d'un camion aspirant, les risques pour la santé et la sécurité sont, entre autres, liés aux propriétés physicochimiques et toxicologiques des matières pompées. C'est notamment le cas de certains produits pétroliers inflammables (point d'éclair peu élevé, tension de vapeur élevée). Il existe également des risques associés au mélange de substances qui peuvent présenter des incompatibilités et entraîner des réactions chimiques et des explosions. Enfin, des risques sont associés à une mauvaise utilisation du matériel de pompage des matières dangereuses résiduelles.

Enfin, dans le cas du nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression, il y a lieu de signaler que ce type d'opération fait appel à une quantité importante d'eau et que celle-ci peut être très froide, ce qui signifie que les personnes travaillent continuellement dans un milieu très humide. De plus, l'utilisation d'un jet d'eau sous haute pression comporte des risques pour la sécurité des personnes et peut être la cause de lésions importantes, tant pour l'individu qui manipule le fusil, la lance, etc. que pour les personnes qui se trouvent à proximité.

L'environnement organisationnel

Les personnes qui exercent le métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel travaillent comme salariées pour des entreprises spécialisées en nettoyage industriel et en transport des matières dangereuses résiduelles. Au sein de ce secteur d'activité, environ deux personnes sur trois occupent un emploi régi par une convention collective. De plus, il y a lieu de signaler que les personnes travaillent sur appel, ce qui a une incidence sur la durée de la semaine de travail, et que la haute saison de travail dure généralement une dizaine de mois, répartis entre les mois de mars et de janvier. En outre, le travail sur appel suppose que les personnes fassent preuve d'une grande disponibilité, puisqu'elles sont appelées à travailler à toute heure du jour ou de la nuit, et ce, tous les jours de la semaine.

Les personnes qui exercent le métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel travaillent habituellement en équipe. L'équipe d'intervention regroupe généralement l'opératrice ou l'opérateur et l'aide-opératrice ou l'aide-opérateur. La personne qui agit à titre d'opératrice ou opérateur est responsable du matériel utilisé et supervise le travail de l'aide qui l'accompagne. Dans les situations où le travail de nettoyage industriel est effectué en espace clos ou dans un espace où les contraintes thermiques sont importantes, l'équipe d'intervention regroupe un minimum de trois personnes, parfois plus.

La supervision du travail des équipes d'intervention en nettoyage industriel présente la particularité suivante qu'elle peut être effectuée soit par un membre du personnel de supervision de l'entreprise d'appartenance et par un membre du personnel de supervision de l'entreprise cliente, soit par un membre du personnel de supervision de l'entreprise d'appartenance ou par un membre du personnel de supervision de l'entreprise cliente. Il faut dire que l'équipe d'intervention jouit d'une certaine autonomie, puisqu'elle ne travaille pas toujours sous la supervision directe d'un membre du personnel de supervision de l'entreprise d'appartenance. En effet, si le personnel de supervision est généralement présent dans les grandes entreprises clientes, il est plus rarement présent dans les plus petites entreprises clientes au moment de l'exécution des travaux de nettoyage. De plus, dans le cas où un membre du personnel de supervision de l'entreprise d'appartenance est présent, celui-ci supervise généralement plusieurs équipes d'intervention, lesquelles peuvent être situées à différents endroits dans l'entreprise cliente.

Pour ce qui est de la supervision du travail faite par le personnel de supervision de l'entreprise cliente, la situation est variable d'une entreprise à une autre. Ainsi, dans les entreprises clientes où les risques liés à l'environnement de travail sont élevés ou très élevés, le personnel de supervision de l'entreprise est présent au moment de l'exécution des travaux de nettoyage. Dans les entreprises clientes où les risques liés à l'environnement de travail sont moins élevés, la supervision est généralement faite de manière ponctuelle, c'est-à-dire à différents moments de la progression des travaux de nettoyage.

Enfin, les personnes qui exercent le métier d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel sont en relation avec de nombreuses personnes, et ce, aussi bien dans l'entreprise d'appartenance que dans les entreprises clientes. Dans l'entreprise d'appartenance, elles sont en contact avec le personnel affecté à l'entretien, le personnel affecté à la répartition, le personnel affecté à la supervision et, bien sûr, avec le ou les membres de l'équipe d'intervention. Dans les entreprises clientes, elles sont en contact avec différentes catégories de personnel, notamment le personnel à l'accueil, le personnel affecté à la supervision, le personnel technique et le personnel affecté à la production des biens ou des services.

Les ressources utilisées

Les ressources utilisées par les opératrices et les opérateurs en nettoyage industriel sont diversifiées. Nous présenterons tout d'abord les ressources communes aux deux situations de travail, à savoir le nettoyage à l'aide d'un camion aspirant et le nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression, puis les ressources particulières à chacune d'elles.

Les ressources communes aux deux situations de travail

La documentation

La documentation la plus couramment utilisée comprend les différents formulaires (bon de travail¹, feuille de temps, rapport de vérification avant départ, etc.), les procédures de travail de l'entreprise de services et, à l'occasion, celles de l'entreprise cliente, les fiches signalétiques, le guide *Vérification avant départ*, produit conjointement par la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Association sectorielle Transport Entreposage.

Le matériel

Le matériel utilisé par les opératrices et les opérateurs en nettoyage industriel comprend divers objets d'usage commun comme des pelles, des racloirs, des absorbants, des sceaux, des chiffons, des sacs de sable ou de sel en hiver, une trousse de premiers soins, des extincteurs, etc. Mentionnons également le matériel plus spécialisé, qui comprend notamment des appareils de mesure des gaz (détecteur multigaz, explosimètre), de la crème protectrice pour la peau, des rubans de couleur indiquant le danger (rouge, jaune, etc.) ou, encore, un treuil de secours, et un ventilateur. Le matériel commun aux deux situations de travail comporte également le matériel de protection individuel suivant : vêtements en caoutchouc, gants de caoutchouc, bottes de sécurité, chapeau de sécurité, lunettes de sécurité, visière, mousquetons, protecteurs auditifs, câble, harnais, masque à cartouche, appareil respiratoire autonome, appareil respiratoire avec adduction d'air, vêtement de protection résistant à des produits chimiques comme des acides, etc.

1. Dans le présent document, nous utilisons l'expression « bon de travail ». Signalons que, dans certaines entreprises, l'expression « bon de commande » est utilisée pour désigner la même réalité.

Les ressources particulières au nettoyage à l'aide d'un camion aspirant

La documentation

Le transport de matières dangereuses résiduelles pompées à l'aide d'un camion aspirant peut amener les personnes qui exercent le métier à utiliser différents guides spécialisés en la matière, notamment le *Guide du camionneur*². Les personnes qui exercent le métier utilisent également un formulaire particulier, lequel est désigné sous l'appellation de document d'expédition.

Le camion aspirant et le matériel utilisés au cours des activités de pompage

La notion de camion aspirant recouvre une réalité relativement complexe étant donné la diversité des véhicules utilisés dans les entreprises de services. La diversité touche aussi bien le principe ou le mode de fonctionnement du camion aspirant (pompe à anneaux liquides [vacuum], pompe à sec à haute efficacité, également appelée surpresseur, comme le *Super Sucker*) que les particularités mécaniques et filtrantes de chaque véhicule.

Le matériel utilisé au cours des travaux de pompage est diversifié, selon les particularités des travaux à exécuter. Toutefois, de manière générale, le matériel dit de base qui se trouve dans les camions aspirants regroupe les éléments suivants : boyaux de différentes longueurs, de différents diamètres (6 po, 4 po, 3 po et 2 po) et de différents types, raccords de différents diamètres et de différents types, réduits d'accouplement de différents types, levier d'ouverture des puits d'accès, câble de nylon et plaques d'indication de danger³.

Les matières dangereuses résiduelles pompées

Rappelons que l'activité des personnes qui travaillent avec un camion aspirant consiste à pomper les différentes matières (liquides, solides, boues) et à les transporter dans le lieu désigné à cette fin par l'entreprise cliente. C'est donc dire que les personnes peuvent être exposées à des matières qui représentent des risques plus ou moins grands pour leur santé et leur sécurité. À ce titre, les travailleuses et les travailleurs doivent connaître les risques associés aux matières dangereuses qui sont pompées et transportées. En outre, ils doivent savoir reconnaître les effets associés à une exposition à ces matières dangereuses (toux, brûlure, éruption cutanée, etc.).

2. Il s'agit du document intitulé *Le transport des marchandises dangereuses par camion* (comprend le guide de mesures d'urgence nord-américain, 2000), publié par l'Alliance canadienne du camionnage, édition révisée, août 2002, 512 p.

3. Notons qu'il s'agit des plaques liées aux indications de danger associé aux matières dangereuses qui sont transportées. À ce sujet, se reporter à la partie V du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.

Les ressources particulières au nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression

Le camion et le matériel utilisés au cours des activités de nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression

Le camion sert au transport du matériel utilisé pour effectuer les activités de nettoyage à l'aide d'un jet d'eau sous pression. Le matériel utilisé au cours des travaux de nettoyage est diversifié, selon les particularités des travaux à exécuter. De manière générale, le matériel dit de base qui se trouve dans les camions affectés au nettoyage à l'aide d'un jet d'eau regroupe les éléments suivants : pompe et moteur auxiliaire (lequel sert à faire fonctionner la pompe), boyaux d'alimentation, boyaux adaptés à différentes pressions et à différents usages (boyaux rigides, boyaux flexibles), boyaux de différents diamètres, boyaux de plastique, raccords d'accouplement adaptés aux différents types de boyaux, aux différents diamètres et aux différentes pressions, fusil, sangle de retenue, gaine protectrice, tuyaux de différentes longueurs adaptables au fusil, buses diverses, valve adaptable aux bornes-fontaines, outils divers (clés, marteau, tournevis, etc.), filtre à eau (*strainer*), lubrifiant, joints toriques (*o-ring*), soupape de sécurité munie d'un disque de rupture, câble de nylon et plaques d'indication de danger.

Les matières dangereuses résiduelles sur les surfaces nettoyées

Rappelons que les personnes affectées au nettoyage industriel à l'aide d'un jet d'eau sont appelées à recurer des surfaces qui peuvent être enduites de matières nocives pour la santé. Les personnes peuvent être atteintes de diverses manières par ces matières. À titre d'exemples, mentionnons qu'elles peuvent inhaler les vapeurs qui s'en dégagent, être exposées directement à ces matières si ces dernières entrent en contact avec la peau, ou être heurtées par des éclats projetés par le jet d'eau sous pression. Il est donc important que ces personnes connaissent les risques associés aux matières dangereuses auxquelles elles sont exposées et qu'elles soient en mesure de reconnaître les effets associés à une exposition à ces matières (toux, brûlure, éruption cutanée, etc.).

Les exigences particulières liées à l'exercice du métier

Les exigences particulières liées à l'exercice du métier renvoient aux conditions auxquelles une personne qui effectue des activités de nettoyage à l'aide d'un camion aspirant ou d'un jet d'eau doit satisfaire pour exécuter les tâches qui lui sont confiées. Ainsi, la personne doit se soumettre à un examen médical en vue d'établir un bilan de son état général de santé. Il est utile de signaler qu'un tel examen est requis lorsqu'il s'agit de porter un appareil respiratoire autonome ou, encore, de conduire un véhicule lourd. En outre, la personne ne doit pas souffrir de vertige ou de claustrophobie, puisqu'elle est appelée à travailler à de grandes hauteurs ainsi que dans des espaces clos.

Par ailleurs, la réglementation en vigueur au Québec relativement au transport des marchandises dangereuses et à la manipulation des matières dangereuses au travail exige que les personnes qui ont à transporter ou à manipuler de telles

matières aient suivi une formation en ces domaines. De plus, la réglementation relative à la santé et à la sécurité du travail en vigueur au Québec, telle que décrite dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, précise que toute personne appelée à porter un équipement individuel de protection respiratoire ou, encore, à travailler dans un espace clos doit avoir reçu la formation appropriée⁴. De la même manière, les personnes appelées à travailler à une grande hauteur, notamment à l'aide d'un chariot élévateur, d'une grue mobile ou d'un engin élévateur à nacelle, doivent avoir reçu la formation appropriée⁵.

De plus, puisque ces personnes doivent conduire un véhicule lourd, elles doivent avoir un permis de conduire dont la classe correspond à la catégorie des véhicules à conduire. Ainsi, à chacune des classes inscrites sur le permis de conduire sont rattachées des compétences en matière de conduite, selon les caractéristiques des véhicules à conduire (transmission manuelle, freinage pneumatique, train routier, etc.), et des compétences relatives aux vérifications à faire avant départ. Les deux classes visées dans le domaine du nettoyage industriel sont la classe 1 (camion tirant une remorque ou une semi-remorque, train routier, camion de classe 3 qui tire une remorque ou une semi-remorque) et la classe 3 (camion qui compte trois essieux ou plus, camion qui compte deux essieux et dont la masse nette est de 4 500 kg ou plus). Précisons que la classe 3 est celle qui est généralement visée dans le domaine du nettoyage industriel à l'aide d'un jet d'eau, alors que la classe 1 et la classe 3 sont celles qui sont généralement visées dans le domaine du nettoyage à l'aide d'un camion aspirant.

Les personnes qui exercent le métier doivent également satisfaire aux exigences particulières des entreprises clientes où elles sont appelées à faire la prestation de services. De manière générale, les exigences consistent à suivre une formation donnée par l'entreprise cliente sur les règles de santé et de sécurité en vigueur dans cette entreprise et sur les risques liés à l'environnement de travail qui la caractérise, ou encore à visionner une vidéo qui traite des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise et des risques liés à l'environnement de travail.

4. Signalons que la réglementation relative à l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire est décrite à la section VI du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (articles 45 à 48) et que la réglementation relative au travail en espace clos est décrite à la section XXVI du même règlement (articles 297 à 312).

5. À ce sujet, se reporter aux articles 261 à 264 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*.

LISTE DES COMPÉTENCES

Le secteur de l'environnement considère que les compétences suivantes sont nécessaires à l'exercice d'opératrice ou opérateur en nettoyage industriel :

1. Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.
2. Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.
3. Exécuter le pompage à vide à l'aide du camion aspirant ou le nettoyage sous pression à l'aide du camion de nettoyage.
4. Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.
5. Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel ou les tâches à caractère administratif.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services. ▪ À l'aide du matériel utilisé avec le camion aspirant ou le jet d'eau sous pression. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers. 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
1.1. Préparer l'intervention.		
1.1.1. Prendre connaissance des directives de travail reçues de la personne responsable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire des directives de travail reçues⁶. 	
1.1.2. Préciser les directives de travail liées à l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de clarification précise sur les directives de travail. 	
1.1.3. Prendre connaissance de l'ensemble des particularités du travail à exécuter.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise de l'ensemble des particularités du travail à exécuter. 	
1.1.4. Réunir le matériel nécessaire pour exécuter les travaux ainsi que l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription sur la fiche appropriée du matériel et de l'équipement de protection individuel réunis pour l'exécution des travaux. 	

6. Précisons que les références utiles pour vérifier l'atteinte du résultat observable sont énoncées dans les parenthèses liées à des activités.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.

Éléments de compétence	Critères de performance
1.1. Préparer l'intervention (suite).	
1.1.5. Faire les vérifications relatives au fonctionnement et à l'état d'entretien du matériel et de l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none">▪ Inscription sur la fiche appropriée du résultat des vérifications faites sur le matériel et sur l'équipement de protection individuel eu égard à leur état de fonctionnement et à leur état d'entretien.
1.1.6. Aviser la personne responsable de toute défectuosité observée sur le matériel ou sur l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none">▪ Exactitude des renseignements inscrits sur la fiche de signalement de défectuosité.
1.1.7. S'assurer d'avoir en sa possession les documents nécessaires.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation des documents nécessaires à l'exécution des travaux dans l'entreprise cliente.
1.1.8. Obtenir de son supérieur hiérarchique l'autorisation de poursuivre ses activités.	<ul style="list-style-type: none">▪ Autorisation demandée lorsque pertinent.
1.2. Inspecter et préparer le camion et l'équipement de nettoyage.	
1.2.1. Faire la vérification avant départ du camion.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification exhaustive de la condition mécanique du camion.▪ Consignation juste sur le rapport de vérification avant départ du résultat de l'inspection faite sur le camion.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.

Éléments de compétence	Critères de performance
1.2.2. Faire la vérification avant départ de l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification exhaustive de la condition mécanique l'équipement de nettoyage.▪ Consignation juste, sur le rapport de vérification avant départ, du résultat de l'inspection faite sur l'équipement de nettoyage.▪ Vérification et consignation adéquate de la disponibilité du matériel.
1.2.3. S'assurer que la citerne du camion a été lavée et que le certificat de lavage a été délivré et signé.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification de l'état de propreté de la citerne du camion aspirant, de même que de la présence du certificat de lavage dans le camion.
1.2.4. Apposer les plaques d'indication de danger.	<ul style="list-style-type: none">▪ Choix des plaques d'indication de danger appropriées.
1.2.5. Aviser la personne responsable de toute défectuosité ou de tout bris observé sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation de la fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage à la personne responsable.▪ Exactitude des renseignements inscrits sur la fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage.
1.2.6. Remplir les documents requis.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation à la personne responsable des documents pertinents remplis selon les exigences de l'entreprise.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.

Contexte de réalisation :

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente.
- À l'aide du matériel utilisé avec le camion aspirant ou le jet d'eau sous pression.
- À l'aide des instruments de mesure.
- En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.
- En se référant au Code de sécurité routière.

Éléments de compétence	Critères de performance
2.1. Se présenter dans l'entreprise cliente.	
2.1.1. S'inscrire au poste de garde de l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none">▪ Demande claire et précise quant à la personne responsable à rencontrer.
2.1.2. Collaborer avec la personne responsable dans l'entreprise cliente au moment de procéder à un certain nombre de vérifications comme l'inspection visuelle du camion, la vérification de la validité des différentes cartes exigées, etc.	<ul style="list-style-type: none">▪ Renseignements précis fournis à la personne responsable dans l'entreprise cliente.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.1.3. Obtenir le ou les permis délivrés et signés par l'entreprise cliente et en prendre connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation à la personne responsable des permis signés par l'entreprise cliente avant de se rendre sur les lieux de travail. ▪ Description précise du contenu des permis obtenus de l'entreprise cliente. 	
2.1.4. Se rendre sur les lieux de travail selon les indications fournies.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la consigne donnée par la personne responsable en ce qui a trait à la circulation dans l'entreprise cliente. 	
2.2. Recueillir les renseignements utiles à la santé et à la sécurité du travail.		
2.2.1. Prendre connaissance des conditions liées à l'exécution des travaux de nettoyage, des risques pour la santé et la sécurité, des moyens de prévention à mettre en place et des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise cliente, y compris les mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise des conditions liées à l'exécution des travaux de nettoyage, des risques pour la santé et la sécurité et des moyens de prévention à mettre en place, et ce, après une inspection visuelle des lieux de travail. 	
2.2.2. S'informer auprès de la personne responsable s'il y a eu des problèmes particuliers au moment du nettoyage précédent, ou encore s'il y a des problèmes particuliers à signaler.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire en ce qui a trait aux conditions d'exécution des travaux fondée sur les renseignements fournis par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.

Éléments de compétence	Critères de performance
2.2.3. Comparer les renseignements inscrits sur le bon de travail ou la fiche de travail avec les renseignements reçus de l'entreprise cliente, de même qu'avec les conditions d'exécution des travaux observées, et suivre la procédure prévue à cet effet s'il y a divergence entre les deux situations.	▪ Comparaison systématique entre les renseignements inscrits sur le bon de travail ou la fiche de travail et ceux qui ont été recueillis dans l'entreprise cliente, et suivi de la procédure s'il y a divergence entre les deux ensembles de renseignements.
2.2.4. Se renseigner sur la disponibilité et l'emplacement du matériel d'intervention d'urgence de l'entreprise cliente et sur la disponibilité des personnes-ressources.	▪ Explication claire en ce qui a trait à la disponibilité et à l'emplacement du matériel d'intervention d'urgence, et en ce qui a trait à la disponibilité des personnes-ressources dans l'entreprise cliente, fondée sur les renseignements fournis par la personne responsable dans l'entreprise cliente.
2.2.5. S'assurer qu'il y a une procédure de sauvetage et en prendre connaissance.	▪ Explication claire de la procédure de sauvetage et, en l'absence d'une telle procédure, de la consigne prévue par l'entreprise de services dans ce cas.
2.3. Préparer le chantier ou les lieux de travail.	
2.3.1. Examiner les lieux où doit se faire le travail.	▪ Description précise de la manière de faire la mise en place du camion et du matériel sur les lieux de travail selon la nature des travaux à exécuter.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.3.2. Repérer toutes les sources de risques pour la santé et la sécurité des personnes liées à l'exécution des travaux ⁷ et mettre en place les moyens de prévention appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise de tous les risques pour la santé et la sécurité des personnes liées à l'exécution des travaux et des moyens de prévention à mettre en place. 	
2.3.3. Garer le camion aspirant à l'endroit approprié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Camion aspirant garé en tenant compte de la direction du vent, de la configuration des lieux, du lieu de travail des membres de l'équipe d'intervention, et de la nature du danger lié aux matières à pomper. 	
2.3.4. Ériger un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail et du camion.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de la disponibilité et de l'état de fonctionnement du matériel d'intervention d'urgence utile pour une exécution sécuritaire des travaux. 	
2.3.5. Faire les tests utiles à l'aide du détecteur multigaz ou de l'explosimètre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tests à l'aide du détecteur multigaz ou de l'explosimètre faits selon les exigences de l'entreprise de services ou de l'entreprise cliente. 	
2.3.6. Évaluer le rapport entre le temps de travail et le temps de repos en espace frais, selon la méthode en vigueur pour l'exécution des travaux de nettoyage industriel (indice WBGT mesuré, méthode de Brouha, par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire des conditions à respecter sur le plan de la santé et de la sécurité au travail eu égard à la présence de contraintes thermiques sur les lieux de travail. 	

7. À cet égard, il y a lieu de rappeler que les risques pour la santé et la sécurité peuvent être liés à la conduite d'un véhicule lourd, à la présence de lignes à haute tension, à des chutes, à la manipulation du matériel utilisé, au bruit, au travail en espace clos ou confiné, à la mise en marche de mécanismes ou de machines (cadenassage), à des conditions thermiques extrêmes (chaleur, froid), à la nature des matières dangereuses pompées, transportées et déchargées, à la présence de contaminants (plomb, béryllium, amiante, mercure, etc.) et à l'équipement de protection individuel utilisé.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.

Éléments de compétence	Critères de performance
2.3.7. Vérifier la mise à énergie zéro de toutes les sources d'énergie (pneumatique, hydraulique, résiduelle, etc.) et s'assurer qu'un test ou un essai de démarrage est fait chaque fois.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification faite à l'aide d'un test ou d'un essai de la mise à énergie zéro de toutes les sources d'énergie (pneumatique, hydraulique, résiduelle, etc.).
2.3.8. Vérifier, le cas échéant, si les mécanismes qui représentent un danger particulier (agitateur, valve d'amenée de matières dangereuses, etc.) sont à énergie zéro avant de commencer le travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification de la mise à énergie zéro des mécanismes dangereux pour la sécurité des personnes.
2.3.9. Procéder à la mise à la terre et à la mise à la masse.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification de la conformité de la mise à la terre et de la mise à la masse eu égard aux normes.
2.3.10. Vérifier la mise à la terre et la mise à la masse à l'aide d'un ohmmètre.	<ul style="list-style-type: none">▪ Interprétation correcte de la lecture de la valeur indiquée sur l'ohmmètre.
2.3.11. Installer, de façon sécuritaire, le matériel utile à l'exécution du travail de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Matériel mis en place de façon sécuritaire et selon les modalités établies au moment de l'inspection visuelle des lieux de travail.
2.3.12. Faire les vérifications appropriées avant de mettre en marche l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation juste de la qualité de la source d'alimentation en eau (nettoyage à jet d'eau).▪ Inspection visuelle rigoureuse de l'équipement, des boyaux et des raccords pour y déceler des anomalies, des fuites ou des bris.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.3.13. Enduire la peau des mains et du visage d'une crème protectrice.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes de sécurité dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente. 	
2.3.14. Se vêtir du matériel de protection.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de tous les éléments de l'équipement de protection individuel nécessaires à l'exécution des travaux avant de les revêtir. 	
2.3.15. S'assurer de maintenir l'aire de travail libre de tout objet pouvant nuire au travail des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire de travail dégagée de tout objet pouvant nuire au travail des personnes. 	
2.4. Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de l'intervention.		
2.4.1. Déterminer les tâches à exécuter.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumération précise des tâches à exécuter en lien avec la réalisation des travaux. 	
2.4.2. Veiller à la répartition des tâches entre les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires données à chaque membre de l'équipe quant aux tâches qui lui sont confiées. 	
2.4.3. Veiller, dans les limites de ses responsabilités, à ce que les règles de santé et de sécurité soient respectées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires données aux membres de l'équipe quant aux règles de santé et de sécurité à respecter au cours de l'exécution des travaux. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.

Contexte de réalisation :

- En travail d'équipe.
- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente.
- À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le pompage à vide.
- En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Éléments de compétence

Critères de performance

3A.1. Exécuter les activités de nettoyage.

3A.1.1. Mettre en marche et régler le système de pompage.

- Mise en marche et réglage du système de pompage selon la nature des travaux à exécuter et selon les critères de sécurité en vigueur dans l'entreprise de services.

3A.1.2. Entrer dans l'aire de nettoyage.

- Respect de la procédure de travail en vigueur dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente eu égard aux caractéristiques de l'aire de nettoyage.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
3A.2 Procéder au pompage.		
3A.2.1. Évaluer le fonctionnement de l'équipement et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification systématique à intervalles réguliers de l'équipement et du matériel ainsi que de leurs paramètres de fonctionnement pour y déceler toute anomalie qui les rendrait non sécuritaires. 	
3A.2.2 S'assurer de maintenir en tout temps la communication avec tous les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication maintenue en tout temps avec les membres de l'équipe. 	
3A.2.3 Être en tout temps attentif à tout signal d'avertissement d'un mauvais fonctionnement ou tout risque d'exposition à une situation dangereuse et prendre les mesures appropriées pour corriger la situation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage en cours de nettoyage des signes visuels ou sonores indicateurs de risques pour la santé et la sécurité des personnes. 	
3A.2.4 Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de la prestation de services.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition efficace des tâches, du temps de travail et du temps de repos entre les membres de l'équipe d'intervention pour que le travail soit sécuritaire en tout temps pour tous les membres de l'équipe. 	
3A.3. Fermer le chantier.		
3A.3.1. Veiller à ce que le travail ait été exécuté à la satisfaction de la personne responsable dans l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification auprès de la personne responsable dans l'entreprise cliente de sa satisfaction quant à la qualité du travail exécuté. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
3A.3.2. Procéder au nettoyage et au rangement du matériel utilisé, de même qu'au nettoyage de l'aire de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel bien nettoyé et bien rangé dans le camion. 	
3A.3.3. Signer, lorsque le travail est terminé dans l'espace clos, le permis de travail en espace clos et veiller à ce que tous les membres de l'équipe le signent également, de même que la personne responsable dans l'entreprise cliente (nom de la personne, heure de sortie).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de travail en espace clos rempli et signé par tous les membres de l'équipe qui sortent de l'espace clos et par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	
3A.3.4. Décadenasser les installations, ou alors y collaborer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations decadenassées selon la procédure établie. 	
3A.3.5. Mesurer la quantité de matières récupérées dans la citerne.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul du volume des matières dangereuses résiduelles récupérées selon la technique appropriée. 	
3A.3.6. S'assurer que l'ensemble des documents aient été obtenus et signés, et, le cas échéant, remis aux personnes visées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées. 	
3A.3.7. S'assurer que les plaques d'indication de danger apposées sur le camion sont appropriées aux matières dangereuses et, le cas échéant, changer les plaques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaques d'indication de danger apposées sur le camion appropriées aux matières dangereuses résiduelles transportées. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
3A.3.8 Communiquer avec l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication établie avec le service de la répartition de l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ En travail d'équipe. ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente. ▪ À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le nettoyage à jet d'eau sous pression. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant au Code de sécurité routière. 		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.1. Exécuter les travaux de nettoyage.		
3B.1.1. Mettre en marche et régler l'équipement de nettoyage sous pression.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en marche et réglage du système de nettoyage sous pression selon la nature des travaux à exécuter et selon les critères de sécurité en vigueur dans l'entreprise de services. 	
3B.1.2. Entrer dans l'aire de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la procédure de travail en vigueur dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente eu égard aux caractéristiques de l'aire de nettoyage. 	
3B.1.3 Procéder au nettoyage par jet d'eau sous pression.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des procédures de travail établies par l'entreprise de services et par l'entreprise cliente. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.1.4. Ajuster la pression du jet d'eau ou remplacer la buse selon la nature des matières à nettoyer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pression du jet d'eau ajustée et choix de la buse adaptée à la nature des matières à nettoyer. 	
3B.1.5. Évaluer le fonctionnement de l'équipement et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification systématique à intervalles réguliers de l'équipement et du matériel ainsi que de leurs paramètres de fonctionnement pour y déceler toute anomalie qui les rendrait non sécuritaires. 	
3B.1.6. S'assurer de maintenir en tout temps la communication avec tous les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication maintenue en tout temps avec les membres de l'équipe. 	
3B.1.7. Être en tout temps attentif à tout signal d'avertissement d'un mauvais fonctionnement ou tout risque d'exposition à une situation dangereuse et prendre les mesures appropriées pour corriger la situation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage en cours de nettoyage des signes visuels ou sonores indicateurs de risques pour la santé et la sécurité des personnes. 	
3B.1.8. Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de la prestation de services.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition efficace des tâches, du temps de travail et du temps de repos entre les membres de l'équipe d'intervention pour que le travail soit sécuritaire en tout temps pour tous les membres de l'équipe. 	
3B.2. Fermer le chantier.		
3B.2.1. Veiller à ce que le travail ait été exécuté à la satisfaction de la personne responsable dans l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification auprès de la personne responsable dans l'entreprise cliente de sa satisfaction quant à la qualité du travail exécuté. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.2.2. Procéder au nettoyage et au rangement du matériel utilisé, de même qu'au nettoyage de l'aire de travail et du camion.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel bien nettoyé et bien rangé dans le camion. ▪ Aire de travail propre au moment de quitter les lieux. 	
3B.2.3. Signer, lorsque le travail est terminé dans l'espace clos, le permis de travail en espace clos et veiller à ce que tous les membres de l'équipe le signent également, de même que la personne responsable dans l'entreprise cliente (nom de la personne, heure de sortie).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de travail en espace clos rempli et signé par tous les membres de l'équipe qui sortent de l'espace clos et par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	
3B.2.4. Décadenasser les installations ou alors y collaborer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations decadenassées selon la procédure établie. 	
3B.2.5. S'assurer que l'ensemble des documents aient été obtenus et signés, et, le cas échéant, remis aux personnes visées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées. 	
3B.2.6. Communiquer avec l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication établie avec le service de la répartition de l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente. 	
3B.3. Poursuivre le travail en se rendant dans l'entreprise cliente ou en se rendant dans l'entreprise de services.		
3B.3.1. Conduire le camion jusqu'à la destination prévue.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds. ▪ Respect du Code de la sécurité routière. ▪ Application correcte des techniques de conduite sécuritaires et préventives. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.3.2. Remplir les documents pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement et classés dans les endroits appropriés. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.

Contexte de réalisation :

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services.
- À partir des procédures de travail du centre de transfert, du centre d'élimination, ou des autres lieux désignés.
- À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le pompage sous vide.
- En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.
- En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers.
- En se référant aux lois et règlements relatifs au transport des matières dangereuses.

Éléments de compétence	Critères de performance
4.1. Conduire le camion à la destination prévue	
4.1.1. Vérifier l'état général du camion et de ses composantes (citerne, boyaux, etc.).	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification de l'état général du camion pour y déceler toute anomalie (bris, fuites de matières dangereuses résiduelles).
4.1.2. Transporter les matières dangereuses résiduelles selon les spécifications écrites sur le document d'expédition (lieu de déchargement, route à suivre, etc.) ou selon les renseignements fournis par l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds.▪ Respect de la signalisation routière.▪ Respect des règlements relatifs au transport des matières dangereuses résiduelles.▪ Application des techniques de conduite sécuritaires et préventives.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.

Éléments de compétence	Critères de performance
4.1.3. Vérifier, en collaboration avec la personne responsable du déchargement (répartitrice ou répartiteur, par exemple), si la nature et la quantité des matières reçues correspondent aux renseignements inscrits sur le document d'expédition.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification des renseignements inscrits sur le document d'expédition eu égard à la nature et au volume des matières dangereuses résiduelles récupérées dans l'entreprise cliente.
4.1.4. Remplir ou faire signer les formulaires appropriés.	<ul style="list-style-type: none">▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées.
4.2. Vidanger la citerne du camion.	
4.2.1. Conduire le camion jusqu'au lieu de déchargement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des règles de conduite en vigueur sur les lieux de déchargement des matières dangereuses résiduelles.
4.2.2. Peser le camion avant et après la vidange de la citerne.	<ul style="list-style-type: none">▪ Camion pesé selon les indications reçues.
4.2.3. Faire la vidange de la citerne du camion de manière sécuritaire selon la technique appropriée ou selon les instructions fournies par la personne responsable du lieu de déchargement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Citerne du camion vidangée selon la technique appropriée.
4.2.4. Faire signer le document d'expédition par la personne responsable du déchargement (répartitrice ou répartiteur, par exemple).	<ul style="list-style-type: none">▪ Document d'expédition signé par la personne désignée.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.

Éléments de compétence	Critères de performance
4.2.5. Nettoyer le camion et la citerne, ou veiller à ce que le nettoyage soit fait sur le lieu de déchargement, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture des voies d'accès à la citerne du camion selon les techniques appropriées.▪ Citerne du camion nettoyée selon la technique appropriée.
4.2.6. S'assurer, avant de quitter le lieu de déchargement, d'avoir en sa possession le certificat de lavage rempli et signé, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de lavage de la citerne du camion rempli et signé par la personne désignée.
4.2.7. Poursuivre le travail en se rendant dans une autre entreprise cliente, ou rentrer à l'entreprise de services.	
4.2.8. Conduire le camion jusqu'à la destination prévue.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds.▪ Respect du Code de la sécurité routière.▪ Application correcte des techniques de conduite sécuritaires et préventives.
4.2.9. Remplir les documents pertinents.	<ul style="list-style-type: none">▪ Documents remplis correctement et classés dans les endroits appropriés.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services. ▪ À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le nettoyage industriel. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ Selon les spécifications des manufacturiers. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers. 		
Éléments de compétence		Critères de performance
5.1. Faire les vérifications requises sur le camion et sur le matériel, ou veiller à ce que ces vérifications soient faites.		
5.1.1. Faire le plein des réservoirs du camion et de l'équipement de nettoyage.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réservoirs du camion et de l'équipement de nettoyage remplis avec le carburant approprié au moment opportun.
5.1.2. Vérifier l'état général du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'état général du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé selon la fréquence établie dans l'entreprise de services.
5.1.3. Nettoyer, au besoin, le camion, de même que l'équipement de nettoyage et le matériel utilisé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage adéquat du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
5.1.4. Lubrifier le camion, l'équipement de nettoyage et le matériel utilisé selon les spécifications du manufacturier ou celles qui sont en vigueur dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lubrification du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel selon les spécifications en vigueur dans l'entreprise de services ou selon les spécifications du manufacturier. 	
5.1.5. Faire, le cas échéant, les réparations mineures sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparations mineures faites sur le camion, sur l'équipement de nettoyage et sur le matériel lorsque cela est nécessaire. 	
5.1.6. Signaler à la personne responsable toute défectuosité ou tout bris observé sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé, remplie et remise à la personne responsable. 	
5.2. Transmettre les renseignements pertinents.		
5.2.1. Remplir la fiche d'entretien du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche d'entretien du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé, remplie selon les spécifications de l'entreprise de services et déposée ou classée dans les endroits appropriés. 	
5.2.2. Remplir le rapport de vérification avant départ et, le cas échéant, signaler toute défectuosité ou tout bris observé sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de vérification avant départ rempli selon les spécifications de l'entreprise de services et, le cas échéant, fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé, remplie et remise à la personne responsable. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
5.2.3 Rédiger les rapports relatifs aux accidents de travail, aux accidents routiers ou à tout autre objet pertinent.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'accident de travail, d'accident routier ou tout autre rapport rédigé lorsque cela est nécessaire selon les spécifications de l'entreprise de services. 	
5.2.4 Remplir tout formulaire ou rédiger tout document utile demandé par l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaires ou autres documents remplis selon les spécifications de l'entreprise de services. 	
5.3. Mettre à jour ses compétences et participer à l'entraînement à la tâche du personnel.		
5.3.1. Participer aux activités de formation organisées par l'entreprise.	Participation aux activités de formation offerte par l'entreprise de services ou par les entreprises clientes.	
5.3.2. Faire le suivi de la mise à jour des cartes et permis nécessaires à l'exercice du métier (cartes de compétences, formation TMD, formation SIMDUT, Loi 430 ⁸ , Code de la sécurité routière, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartes TMD, SIMDUT et autres cartes utiles à l'exécution des travaux dans les entreprises clientes renouvelées avant la date d'échéance. 	
5.3.3. Participer à la formation des personnes nouvellement recrutées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires et précises à la personne en situation d'apprentissage. 	

8. Signalons qu'il s'agit de la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*, laquelle a été adoptée le 19 juin 1998 et qui est mieux connue sous l'appellation de Loi 430.

